

Ci-dessous la communication du maire de Villabé qui est loin d'être la vision du collectif "le Cirque de l'Essonne à Cœur"

Cirque de l'Essonne : réunion publique le 30 mars 2016 salle Roger Duboz à Villabé

Une réunion publique aura lieu mercredi 30 mars 2016 à 19h30, salle Roger Duboz, au sujet des projets d'aménagement du cirque de l'Essonne.

Construction de logements

Contournement

Aménagement

Protection

Actualités

Cirque de l'Essonne : la réalité des projets

Depuis avril 2014, la nouvelle équipe municipale n'a de cesse d'informer les Villabéens sur ses projets, soit au cours de réunions publiques, soit au travers de questionnaires papiers ou de sondages internet, soit enfin lors de rencontres et échanges directs avec le maire et ses adjoints. Concernant les projets de construction d'une zone d'habitation aux Coudras et d'un contournement routier du haut du cirque de l'Essonne, l'équipe municipale ne dérogera pas à sa méthode : analyse de l'existant, présentation des projets en toute transparence, description exacte des projets tels qu'ils sont envisagés afin que chaque Villabéen en soit informé en temps réel, prise de décision et vote en conseil municipal.

Une réunion d'information sur ces projets aura lieu le 30 mars 2016 et, pour préparer cette réunion, voici une présentation détaillée.

Présentation du cirque de l'Essonne

Le cirque de l'Essonne est un relief en amphithéâtre en forme de demi-cercle d'une superficie de 134 hectares sculpté par un ancien méandre de la rivière Essonne. Il s'inscrit dans la partie finale de la vallée de l'Essonne, en aval de l'entité écologique des marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine.

Cette particularité géologique est nichée entre les trois communes de Villabé, Lisses et Corbeil-Essonnes, au nord-est du département de l'Essonne, à 30 km au sud-est de Paris. Le site est délimité par la départementale D260, au sud et à l'ouest, par la D26, au nord, et par le chemin dit « voirie des Roches-Saint-Jean », qui borde les aires sportives de Robinson à l'est.

Le cirque de l'Essonne ne bénéficie d'aucune mesure de protection particulière de type ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), ce qui est le cas de la vallée de l'Essonne jusqu'à Moulin-Galant, ou arrêté de biotope ; et ne fait l'objet d'aucune inscription au titre des paysages protégés d'Ile-de-France. Il n'est actuellement pas classé en tant qu'espace naturel sensible (ENS) par le département. Toutefois, il a été déclaré « zone de préemption ENS ». Le site est classé en zone ND au niveau des plans locaux d'urbanismes des communes de Corbeil-Essonnes, Lisses et de Villabé. Il constitue cependant une zone urbanisable à moyen terme au schéma directeur d'Ile-de-France.

Le fond du cirque est occupé principalement par des cultures de maïs ou de blé, avec dans la partie

nord du site, quelques boisements humides résiduels, et une forte emprise du maraîchage. Les friches herbacées, et les zones boisées plus ou moins rudéralisées, sont les unités paysagères dominantes sur les pentes. Les parties les plus hautes du site sont fortement urbanisées (RD260 et autoroute A6 à l'ouest, grande zone pavillonnaire au nord), l'ensemble du cirque étant complètement enclavé par des infrastructures ou des espaces urbains (Une flechePartage du cirque de l'Essonne entre les trois communes).

Documents sur le cirque de l'Essonne et les espaces naturels sensibles du département (Une flecheConseil départemental de l'Essonne) :

Une flechepdfCirque naturel de l'Essonne, diagnostic écologique et propositions de gestion, communes de Lisses, Villabé et Corbeil-Essonnes (2003)

Une flechepdfSchéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Essonne, livret de présentation (2012)

Une flechepdfSchéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Essonne, atlas des périmètres (2012)

Projet immobilier des Coudras

Au 1er janvier 2014, la commune de Villabé ne comptait que 216 logements sociaux, soit un taux de 11,49% par rapport à l'ensemble des résidences principales de la commune.

L'objectif imposé par la loi SRU étant de 25%, Villabé est manifestement en dessous de ce taux. En conséquence, le préfet de l'Essonne a déclaré la commune en carence de logements sociaux en juin 2014 et a requis le paiement d'une pénalité de l'ordre de 175000€ (montant demandé pour 2015 mais pour lequel la commune a été exceptionnellement exemptée cette année-là).

Tous les 3 ans, le préfet demande aux communes, qui n'ont pas leurs quotas de logements sociaux, de s'engager à réaliser 70 à 100 logements sociaux.

Pour la période 2011-2013, Villabé n'a réalisé que 9 logements sur les 43 logements demandés. Pour la période 2014-2016, la commune s'est engagée en signant un contrat de mixité sociale à réaliser au moins 71 logements locatifs sociaux.

Or la commune ne dispose pas de réserves foncières suffisantes pour permettre la construction de logements supplémentaires et atteindre les objectifs demandés par le préfet.

En outre, les obligations du PLU adopté le 13 décembre 2013 ne permettent pas l'aménagement de parcelles constructibles supplémentaires.

Toutefois, la municipalité précédente a procédé lors de l'élaboration du nouveau PLU au déclassement d'une parcelle située sur le haut du cirque de l'Essonne, au lieu-dit « Les Coudras » (zone AUB du PLU). Ce déclassement permet ainsi la réalisation d'un programme.

C'est donc sur cette parcelle rendue constructible en 2013, que la municipalité va procéder à la construction de logements (80 appartements et 20 maisons individuelles).

POS PLU Coudras 640px
Projet de contournement routier

De par sa situation géographique, les accès routiers à la ville de Villabé sont contraints et limités. L'accès majeur est situé à l'entrée ouest, à l'intersection des routes venant de l'autoroute et du centre commercial. Ce point de passage est un point noir routier provoquant de nombreux embouteillages en soirée car il est non seulement le principal point d'entrée de la ville mais aussi et surtout le lieu de transit de tous les véhicules en direction de Corbeil-Essonnes et des poids lourds désirant accéder aux papeteries de Villabé situées à l'est de la ville.

En dépit de l'évolution urbaine et démographique de la ville qui s'est notoirement accélérée depuis le début des années quatre-vingt (ainsi que celle de sa voisine Corbeil-Essonnes dont l'accès ouest n'est possible qu'en transitant par Villabé), cette contrainte n'a jamais été prise en compte dans les différents projets municipaux pour y remédier d'une façon ou d'une autre. Depuis plus de 30 ans, le trafic routier de transit par la Vieille-Côte et l'avenue de la gare ne cesse d'augmenter. Cet axe routier historique voit passer plus de 10 200 véhicules (trafic moyen journalier annuel) avec 1 130 véhicules à l'heure de pointe du soir (17h - 18h). Les congestions qui se produisent chaque jour de la semaine aux deux extrémités de l'axe (rond-point de la Villa et pont ferroviaire de la Nacelle), sont une des conséquences de ce flot continu de véhicules dont de très nombreux camions.

Pour réduire les embouteillages à l'entrée de ville, la municipalité a pris une première mesure en septembre 2015, celle qui consiste à interdire la sortie du chemin de la Croix-des-Quatre-Chemins entre 17h et 20h aux automobilistes qui bloquaient irrémédiablement ceux qui souhaitent traverser la commune lors de ce créneau horaire de grande affluence.

Cirque Essonne tracés smallDepuis la construction de l'A6 à la fin des années cinquante, avec notamment la mise en place de l'échangeur de Villabé et le pont routier de la route de Villoison qui permettent l'accès à Corbeil-Essonnes, la route de la Vieille-Côte et l'avenue de la gare n'ont absolument pas évolué alors que l'environnement urbain et économique s'est considérablement étendu : centre commercial Villabé A6, zone logistique des Bateaux, zone commerciale « Derrière la ferme », collège Rosa Parks, zones pavillonnaires à Villabé et nouveaux quartiers d'habitation à Corbeil-Essonnes (anciennes papeteries), 95 logements en dessous du collège,... Cette réalité ne peut plus être ignorée car elle domageable aux Villabéens et à l'essor de la ville. Des solutions de déviation du trafic routier de transit doivent ainsi être étudiées et mises en place à terme pour éviter l'asphyxie routière de la ville.

Les contraintes géographiques de la commune n'offrent guère de solutions. Il ne peut être étudié que :

- › la création d'une déviation sur le bord et les hauteurs du cirque de l'Essonne, le long des zones récemment urbanisées (collège, immeubles, gymnase) ;
- › l'ouverture du troisième pont situé au sud-est du parking du centre commercial Villabé A6.